

ECHAFAUDAGE FIXE MONTAGE UTILISATION ET VERIFICATION

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques,
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant,
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité,
- Acquérir les connaissances indispensables en matière de réglementation, de responsabilité, de techniques de montage, qui permettront d'assurer les vérifications et les contrôles obligatoires, d'être la personne compétente auprès des fournisseurs et des utilisateurs d'échafaudages.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Face à face pédagogique se déroulant en salle
- Exposé et apport théorique
- Etudes de cas et vidéo
- Plans et notice du fabricant
- Ateliers de mise en situation sur échafaudages de pied certifié NF.

PUBLIC CONCERNE :

Techniciens, agents de maîtrise, chefs d'équipes ou chefs de chantier, ou toute personne ayant à monter, utiliser, contrôler, réceptionner, assurer l'exploitation et la maintenance de l'échafaudage.

PRE REQUIS : Être reconnu médicalement apte au travail en hauteur et sans restriction concernant le port de charges.

RECYCLAGE :

Recyclage tous les 3 ans (préconisation INRS).

MATERIEL :

- Echafaudage fixe.

ENCADREMENT :

La formation est dispensée par un formateur expérimenté.

EVALUATION :

Une évaluation à chaud sera conduite et permettra de mesurer le niveau de satisfaction immédiate du participant.

DUREE : 3 à 5 jours

DATES :

Sessions intra : A définir

HORAIRES : A définir

LIEU : Sur site *

*La structure s'engage à fournir du matériel conforme à la réglementation

EFFECTIF : 4 à 10 personnes

COUT (non assujetti à la TVA)

Intra : Nous consulter

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



VALIDATION :

A l'issue de la formation, remise d'une Attestation individuelle de formation et d'un Certificat de réalisation mentionnant si la personne est apte à la conduite d'un pont roulant.

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Matériels conformes au référentiel et formateur expérimenté.

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

Article R4323-69. Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Le contenu de cette formation est précisé aux articles R. 4141-13 et R. 4141-17. Il comporte, notamment :

- 1-La compréhension du plan de montage, de démontage ou de transformation de l'échafaudage ;
- 2-La sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation de l'échafaudage ;
- 3-Les mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets ;
- 4-Les mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques qui pourrait être préjudiciable aux personnes en affectant la sécurité de l'échafaudage ;
- 5-Les conditions en matière d'efforts de structure admissibles ;

6-Tout autre risque que les opérations de montage, de démontage et de transformation précitées peuvent comporter. Cette formation est renouvelée dans les conditions prévues à l'article R. 4323-3.

Article R4323-70. La personne qui dirige le montage, le démontage ou la modification d'un échafaudage et les travailleurs qui y participent disposent de la notice du fabricant ou du plan de montage et de démontage, notamment de toutes les instructions qu'ils peuvent comporter.

Lorsque le montage de l'échafaudage correspond à celui prévu par la notice du fabricant, il est réalisé conformément à la note de calcul à laquelle renvoie cette notice.

Lorsque cette note de calcul n'est pas disponible ou que les configurations structurelles envisagées ne sont pas prévues par celle-ci, un calcul de résistance et de stabilité est réalisé par une personne compétente. Lorsque la configuration envisagée de l'échafaudage ne correspond pas à un montage prévu par la notice, un plan de montage, d'utilisation et de démontage est établi par une personne compétente. Ces documents sont conservés sur le lieu de travail.

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



PROGRAMME :

Contenu de la formation : Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

- Connaître la réglementation en vigueur,
- Connaître les devoirs et coresponsabilités de chacun,
- Connaître les différents types d'échafaudages,
- Connaître les EPI obligatoires,
- Connaître les règles de sécurité applicables sur le site de travail,
- Connaître les différentes étapes du contrôle et de la vérification du matériel,
- Connaître les critères de calage,
- Savoir lire un plan de montage et la notice du fabricant,
- Savoir réaliser et connaître les règles de stabilité, des ancrages et amarrages,
- Savoir réceptionner le matériel avant le montage et rendre compte,
- Monter et démonter en toute sécurité,
- Savoir utiliser l'échafaudage en sécurité,
- Prendre conscience de ses responsabilités de réceptionneur.

Mis à jour le 02 janvier 2024